

ABONNEMENT

Un an... 48 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 31 JUILLET

Demain?

Nous recevons la lettre suivante :

Mon cher Directeur,

Vous avez, dans l'*Echo Saumurois*, traité surtout par la boutade le débat engagé, cette dernière quinzaine, à la Chambre des députés, à propos du projet Dupuy, Guérin et C^{ie}, « contre les menées anarchistes ». A vos articles si spirituels et si amusants, voulez-vous me permettre d'ajouter quelques réflexions personnelles? Considérez-les, si vous voulez, comme « article additionnel », aussi détestable peut-être que ceux dont MM. les socialistes avaient fait ample provision avant le débat et dont ils se sont tant amusés à « seringuer » le pauvre gouvernement — mais pour lequel je sais que votre bienveillance habituelle, pour tout ce qui est sincère et exprimé sans passion, est assurée d'avance.

Une de ces opinions sincères et que je n'hésite pas à vous faire connaître — même en supposant qu'elle soit différente de la vôtre — est que la nouvelle loi contre l'anarchie adoptée par le Parlement, si elle n'est pas pour le moment dirigée contre la presse, se retournera contre elle un jour ou l'autre.

Le prétexte invoqué par ses auteurs, qui est de réclamer à la raison ou d'exterminer par l'action juridique la secte dont Ravachol, Vaillant et Henry sont devenus les « saints et martyrs » et dont bientôt l'Italien Caserio augmentera le martyrologe — ce prétexte est assurément respectable. Le gouvernement était autorisé par l'audace toujours croissante des anarchistes à réclamer de nos législateurs des armes plus puissantes. Mais, en s'obstinant à repousser tout amendement, quel qu'il fût, au texte de loi soumis à la discussion, il a, je crois, commis une grave imprudence.

Sans doute, son attitude s'explique :

La « guerre à mort » déclarée par l'extrême-gauche socialiste au projet de loi, avait dicté aux ministres et aux ministériels la résolution de repousser tous les amendements, n'importe lesquels, sensés ou non. L'obstruction socialiste a provoqué l'obstruction ministérielle. Entre ces deux obstructions, la droite, décidée en principe à accorder au gouvernement les armes nécessaires qu'il demandait contre l'anarchie, à condition d'amender la loi dans le sens d'une simple garantie contre l'arbitraire, s'est vue impuissante à faire triompher ses idées de justice et de vraie liberté. Le centre, fidèle à la ligne de conduite qui lui avait été tracée d'avance par le gouvernement, a opposé impitoyablement le « bloc » de ses voix à toutes les tentatives opérées, à droite comme à gauche, pour améliorer les textes en discussion.

Certes, l'opposition socialiste, trop suspecte de sympathie pour les criminels dont il s'agit de délivrer le pays, était de nature à irriter le gouvernement et ses partisans et à leur inspirer des résolutions de résistance qu'aucun esprit modéré ne pouvait désavouer. Mais cette résistance poussée jusqu'à un tel point, qu'on soit resté sourd à tout et aveugle devant tout, est devenue aussi blâmable que la violence et la dangereuse partialité auxquelles elle répondait.

Votée dans ces conditions, sans égard pour le simple bon sens, et livrée à tous les hasards de l'arbitraire, la nouvelle loi peut susciter de sérieuses craintes.

Nous croyons à la sincérité du gouvernement déclarant qu'elle aura pour seul objectif l'anarchie; mais faute d'avoir consenti à limiter la durée de cette loi aux textes si élastiques, elle apparaît dans l'avenir un sérieux danger pour tous ceux qui ne penseront pas comme le gouvernement.

Le gouvernement, entre les mains aujourd'hui d'hommes scrupuleux, sincèrement décidés à n'agir que conformément aux exigences de la justice et aux stricts intérêts de la société, peut demain tomber aux mains de républicains du genre de ceux que nous voyions naguère au pouvoir — hommes de parti, sacrifiant toute conscience aux intérêts de leur politique, et prêts à commettre toutes les exactions qui leur sont dictées par les besoins de leur cause. Avec de tels gouvernants, la « loi de sûreté générale » que les Chambres viennent d'adopter deviendra fatalement un outil d'oppression, un instrument de tyrannie.

Cette loi est surtout, dans l'avenir, une menace pour les journaux indépendants qui ne peuvent, comme on sait, émettre la moindre critique justifiée, ni la moindre protestation contre les injustices et les abus commis sous le couvert des administrations locales ou du gouvernement, sans être aussitôt accusés des plus abominables intentions.

La loi contre l'anarchie, — en réalité dirigée contre la presse, — ne doit peut-être pour le moment inspirer aucune inquiétude, si ce n'est aux seuls anarchistes, ceux de la plume, comme ceux de la bombe ou du poignard.

Mais qui sait si, demain, les anarchistes n'auront pas à s'en soucier moins que tout autre?... C'est demain qu'il fallait prévoir.

Hélas! le gouvernement et sa majorité, loin de prévoir, n'ont voulu rien voir. Ils ont volontairement fermé les yeux.

Charles Durand.

Leçon de probité socialiste

Voici une anecdote qui vient de Roubaix et qui jette une vive lumière sur les pratiques de certains socialistes.

Il y a quelque temps, le conseil municipal de cette ville, avait eu la judicieuse pensée d'envoyer quelques-uns de ses membres visiter les hôpitaux de scrofuleux installés à Berek-sur-Mer. Les délégués chargés de cette intéressante et utile mission n'étant point fortunés, on décida de les indemniser de leurs frais de voyage et de séjour: rien de plus juste assurément, et personne ne songea à critiquer l'inscription d'un crédit spécial à cet effet au budget municipal.

Six conseillers devaient prendre part à l'excursion. Sur les six, un seul, le premier adjoint du maire, M. Lepers, qui est en même temps conseiller général, et plus communément encore aubergiste, fut empêché de se joindre à ses amis. Il oublia de se faire remplacer, estimant que ses collègues suffiraient amplement à l'enquête. Par contre, il ne négligea pas de se faire verser les deux cents francs qui représentaient sa cote-part de l'indemnité promise, estimant sans doute que ce fonds de

roulement inespéré faciliterait le fonctionnement de son petit commerce.

La chose finit par s'ébruiter; et nous devons dire, à l'honneur de la population roubaisienne, que la conscience de l'adjoint cabaretier fut généralement jugée par trop accommodante. M. Lepers s'en est expliqué d'ailleurs, et ce, quasi publiquement, c'est-à-dire en autorisant ses confidentiels à reproduire ses propos dans la presse :

« Je n'ai pas fait mauvais usage de l'argent que j'ai touché! » a-t-il solennellement déclaré. Nous le croyons volontiers. Mais l'a-t-il employé du moins à sa destination véritable? A-t-il fait isolément le voyage qu'un fâcheux accident l'avait empêché de faire en compagnie? Il ne le dit point; il reconnaît même qu'il est resté chez lui.

Si c'est de cette façon que le socialisme entend la probité, qu'on nous ramène au Panama.

Mort de l'archiduc Guillaume d'Autriche

De Vienne, à la date du 29 juillet, on annonce que l'archiduc Guillaume, passant l'été à Bâde, est tombé de son cheval, qui prit peur du chemin de fer électrique.

Grièvement blessé, il a été transporté à sa villa, où il est mort entre cinq et six heures de l'après-midi.

L'accident a eu lieu à dix heures un quart du matin, à Weikersdorf, où le cheval de l'archiduc, effarouché par le chemin de fer électrique, s'est cabré. L'archiduc, projeté à terre, est resté suspendu par un pied à l'étrier; il s'est heurté la partie postérieure de la tête contre une pierre.

Le propriétaire et les domestiques d'un restaurant voisin accoururent et portèrent l'archiduc dans la chambre de l'aubergiste. Six médecins appelés constatèrent une blessure béante à la tête et un ébranlement du cerveau; ils déclarèrent que l'état du blessé était grave.

L'archiduc, qui avait perdu connaissance, fut transporté à sa villa, où il reprit ses sens pendant un court espace de temps. Une amélioration semblait être intervenue dans son état, mais il tomba de nouveau dans une profonde syncope. Comme nous venons de le dire, il est mort vers cinq heures et demie du soir.

L'Empereur a été immédiatement informé de la catastrophe.

L'archiduc Guillaume-François-Charles, né à Vienne le 21 avril 1827, était inspecteur général de l'artillerie et grand maître de l'Ordre teutonique dans l'empire d'Autriche.

Il était le fils de l'archiduc Charles, frère du grand-père de l'empereur François-Joseph, par conséquent cousin-germain de l'Empereur.

INFORMATIONS

L'Exposition de 1900

Le commissariat général de l'Exposition de 1900 recevra jusqu'au 31 décembre les communications qui lui seraient faites au sujet des combinaisons financières propres à la réalisation de l'entreprise.

L'administration réserve d'ailleurs formelle

ment sa liberté d'action. Aucune revendication ne pourra être dirigée contre l'Etat par les auteurs des projets, quelles que soient les dispositions définitives adoptées et alors même qu'elles comporteraient l'application totale ou partielle des combinaisons proposées.

Le procès Caserio

La session des assises de Lyon a été clôturée inopinément samedi soir, et le président Breuille a reçu de M. Guérin, garde des sceaux, une lettre de sévère réprimande.

Menaces à M. Casimir-Perier

Depuis quelques jours, un agent de la Sûreté était à demeure dans la commune de Quarante, près de Béziers, et en conférence continue avec le maire, le commissaire central, etc.

Ils faisaient des perquisitions chez les divers épiciers, ce qui intriguait passablement la population.

Il s'agissait de savoir si les épiciers habitant Quarante possédaient du papier à lettre du format sur lequel, du 12 au 14 courant, une lettre de menace avait été envoyée à M. Casimir-Perier, président de la République.

Cette lettre, qui est arrivée à Paris, porte le timbre du bureau télégraphique de Quarante et se termine par ces mots: « Quatre jours après l'exécution de Caserio Santo, tu sauteras. »

Elle est écrite d'une calligraphie très soignée.

L'enquête, qui a duré ici plus de huit jours, n'a rien pu découvrir de net. Tout ce qu'on a pu savoir, c'est que, du 12 au 14, un épicier de la localité a vendu du papier du format sur lequel est écrite la lettre, mais il n'a pu se rappeler à qui il l'a vendu.

Le duel d'Elva-Drumont

M. Edouard Drumont n'a point encore constitué ses témoins dans son différend avec M. d'Elva, député de la Mayenne, mais il a répondu qu'il se tenait à la disposition de son adversaire, avec cette réserve qu'il ne pourrait se battre en France puisqu'il avait cru devoir en quitter le territoire.

Les poudrières de Toulon

La poudrière de l'Eguillette a été à son tour attaquée dans la nuit du 29 au 30 par trois individus, à qui les sentinelles ont donné la chasse à coups de fusil et qui ont été vus s'enfuyant à travers champs dans la direction de la Seyne.

Le poste de huit hommes qui garde la batterie de l'Eguillette s'est mis à leur poursuite sans pouvoir les rattraper.

L'autorité maritime est inquiète de ces successives alertes.

Les poudrières sont construites de façon qu'on ne craigne rien; il y a cependant nécessité absolue de redoubler de surveillance.

Les postes ont reçu les instructions les plus sévères à cet effet.

Les affaires de Corée

On reçoit les détails suivants sur le combat du 27 :

Les Japonais ont balayé le pont du *Kowshung* à coups de canons-revolvers; puis ils ont lancé deux torpilles qui ont fait couler le navire.

Avant de commencer l'attaque, les Japonais avaient sommé le capitaine de se constituer prisonnier; c'est à la suite de son refus qu'ils ont tiré sur le *Kowshung*.

La dernière semaine n'a pas fini aussi bien qu'elle avait commencé. On avait du reste monté un peu vite, et au point de vue des affaires, si la légère réaction qui s'est produite n'a pas de causes sérieuses, on ne peut que s'en féliciter.

On dit que la guerre est déclarée entre la Chine et le Japon, et certaines puissances européennes ne sauraient se désintéresser de cette question.

Le 3 0/0 s'est inscrit samedi à 101.27 1/2; le 3 1/2 à 108.25.

D'une semaine à l'autre le Crédit Foncier a peu varié. Les obligations foncières et communales continuent à avoir un bon courant de demandes.

Le Crédit Lyonnais a repris de 710 à 720.

Le Comptoir national d'Escompte sur lequel on va détacher le 31 juillet un coupon de 12.50 est ferme à 512.50.

Bonne tenue de la Société Générale dont le dernier bilan, comme nous l'avons constaté, est des plus satisfaisants.

Un peu de réaction sur nos grands chemins. Nous ne croyons pas qu'on aille bien loin dans la voie de la baisse.

Bonne tenue des obligations des Chemins de fer Economiques.

La Banque des Pays-Autrichiens a réalisé cette semaine une avance sensible.

Les Chemins de fer Orientaux se négocient de 342 à 345, subissant l'influence d'un peu de réaction sur les fonds ottomans.

Le Suez cote 2,862.50. La hausse un peu rapide de ces titres a amené des réalisations.

L'Italien, bien que ne conservant pas ses plus hauts cours, fait bonne contenance à 78.

L'Extérieure à 64 3/32 est abandonnée en ce moment par la spéculation.

Comme nous le disons plus haut, les fonds ottomans sont un peu plus faibles.

Les fonds austro-hongrois avaient monté un peu rapidement et en fin de mois les acheteurs prennent leur bénéfice.

Les fonds russes sont un peu moins fermes.

En Banque, peu de variations sur la Langlaagte.

L'action Mossamédès cote 32 fr. Cette Compagnie a pour but, on le sait, l'exploitation minière, commerciale et agricole d'un territoire d'environ 33 millions d'hectares, peuplé de 4 millions d'habitants.

Elle est fondée au capital de 13,750,000 fr. divisé en actions de 25 fr. entièrement libérées.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

UNE TROISIÈME VICTIME

DE LA CATASTROPHE DU 16 JUILLET

On nous annonce — et le fait est trop vrai malheureusement — que M. Ingrand a succombé hier soir, vers 6 heures, à l'Hospice.

ÉTAT DES BLESSÉS

L'état de M. Billet est assez satisfaisant : ses

blessures se cicatrisent ; mais il est affecté d'une bronchite.

On augure bien de MM. Maupoint et Brard, en traitement à l'Hospice.

Concours musical des Sables-d'Olonne

On nous communique la note suivante :

Prix décernés à l'Harmonie Saumuroise :

EXÉCUTION, 2^e prix.

SOLI, 2^e prix.

LECTURE A VUE, 2^e prix.

Votes de MM. les Députés de Maine-et-Loire

Séance du 26 juillet 1894

Scrutin sur la proposition Millerand : « Enquête sur le dépouillement des votes à propos de l'article additionnel Jaurès » :

Pour, 506 ; contre, 2.

Tous les députés de Maine-et-Loire, moins MM. de Grandmaison et de Soland, absents par congé, ont voté pour.

— Article additionnel Rouanet :

Pour, 79 ; contre, 325.

Tous les députés de Maine-et-Loire présents ont voté contre.

— Article additionnel Coutant :

Pour, 87 ; contre, 320.

Même vote.

— Question préalable article additionnel Michelin :

Pour, 364 ; contre, 91.

Ont voté pour : MM. Coudreuse, Guignard, de La Bourdonnaye, de Maillé.

M. Bougère s'est abstenu.

— Sur le retrait de l'urgence :

Pour, 187 ; contre, 292.

Même vote.

— Sur l'ensemble du projet de loi :

Pour, 269 ; contre, 163.

Ont voté pour : MM. Coudreuse et Guignard. MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé se sont abstenus.

Absents par congé, MM. de Grandmaison et de Soland.

SACMUR

Revue de la gendarmerie

Hier matin, dans la cour de la caserne de la gendarmerie, M. le général Pothé a passé en revue les brigades de l'arrondissement.

M. le général a exprimé la satisfaction que lui causait l'irréprochable tenue de nos braves gendarmes et la précision de leurs manœuvres.

Les omnibus à vapeur

On lit dans le *Petit Journal* d'aujourd'hui 31 juillet :

« Un grand magasin de Paris, « la Belle Jarlinière », vient de commander six omnibus à vapeur (mus par la chaudière Ser-

pollet) pour effectuer les livraisons dans la banlieue de Paris. »

Nous appelons l'attention de MM. les conseillers municipaux de Saumur sur cette innovation qui nous éviterait l'emploi si dangereux et si dispendieux des infâmes rails dont nous sommes depuis si longtemps victimes, et qui rendrait beau coup moins coûteuse, plus facile et plus rapide, l'installation des communications de Saumur avec sa banlieue.

Question de Thomas

Il paraît que deux locataires du n° 9 de la rue du Temple, M. Rabouin et M^{lle} Rosalie, qui vivent ensemble, donnent, chaque nuit, à leurs voisins, une représentation de « Guignol » sur des thèmes extrêmement cocasses. La dernière comédie date du 29 juillet, et la pièce jouée peut s'intituler « Videras, — viderai pas ! »

En effet, après un prologue de demi-caractère, M^{lle} Rosalie, arrivant au coup de théâtre du drame, somma M. Rabouin de vider ce que vous connaissez. Sur le refus de son partenaire, elle se leva, balaya le vase d'un coup de pied et le dialogue, immédiatement repris, ne cessa qu'à la complète aphonie des deux acteurs.

Le lendemain matin, Rosalie, furieuse de l'insoumission de Rabouin, courut au parquet et accusa son compagnon de l'avoir volée. On s'enquit et il est actuellement prouvé que Rabouin verse entre les mains de sa camarade, exactement et scrupuleusement, tout l'argent qu'il gagne à son métier de couvreur.

En somme, deux détraqués, — « deux idiots », disent les voisins — qui ont plus besoin d'une douche que de l'intérêt de la police et de M. le juge d'instruction.

LES PROCHAINES FÊTES

Dimanche 5 août

Courses de Saumur (1^{er} jour) sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. — Le soir, Concert, Illuminations du Square et des monuments publics.

Lundi 6 août

Grand Carrousel de l'École de cavalerie. — Le soir, Fête vénitienne sur la Loire avec le concours de la Musique Municipale.

Mardi 7 août

Courses de Saumur (2^e jour). — Le soir, Concert et Feu d'artifice.

Dimanche 12 août

Régates sur la Loire, données par la Société Nautique de Saumur.

Dimanche 12 août

Courses de Longué, sur l'hippodrome d'Avoir. Trois courses au trot monté ; quatre au galop, dont deux steeple-chases militaires. — Le soir, illuminations et feu d'artifice.

Dimanche 19 août

Grande fête à Vihiers. Concours du Comice

agricole du canton : animaux domestiques, instruments oratoires, produits agricoles et horticoles, viticoles et maraichers, exposition de fleurs ; courses de vélocipèdes ; courses de chevaux (au trot et au galop) ; concert et illuminations, feu d'artifice, retraite aux flambeaux.

La monnaie de Saumur

La *Revue de Numismatique* vient de publier sur ce sujet une petite merveille de sagacité et de fine érudition signée de M. le docteur Farge.

M. Farge n'est pas seulement le médecin éminent et si respecté auquel naguère l'Académie de Médecine ouvrait ses portes, s'honorant autant qu'elle l'honorait. C'est le chercheur infatigable qui se repose des fatigues de la science maîtresse dans le travail de celle d'à côté ; après la médecine, l'anthropologie, l'histoire, surtout l'histoire locale avec les jalons de la numismatique, puis la céramique, et d'autres encore. Esprit d'une vigueur sans égale, qu'aucune difficulté n'arrête ou ne détourne, étonnant à voir fouiller, comme les meaus symptômes d'un diagnostic médical, les documents les plus insignifiants en apparence avec lesquels on reconstitue le passé.

Or donc, on a battu monnaie à Saumur. La tradition locale en fait foi. Il y a la rue de la Monnaie, qui s'était précédemment appelée l'im-passe de la Poulaille. Mais on ne savait ni quand, ni comment cela s'était fait.

On y a battu monnaie avant 1433, puisqu'un acte du 15 septembre 1433 apprend que « Jean Binet, seigneur de Locé, trésorier d'Anjou, » donne à Etienne Bastard toute la place en laquelle a de présent un appenti, tout ainsi qu'elle se poursuit comprend et comporte, en long et en lay, sans aucune chose y retournée, et exercée la monnaie dans la ville de Saumur, et où les ouvriers d'icelle soulaient la besogne. » (Manuscrit de Bernard de Haumont, bourgeois de Saumur.)

Il y avait donc, avant 1433, un atelier temporaire fonctionnant à Saumur. Temporaire, car il semble résulter de cette pièce même qu'il avait cessé d'exister avant 1430, comme beaucoup d'autres semblables.

De plus, M. Farge a découvert 2 florettes de Charles VII marquée à l'S pointée, initiale ou « différent » de la ville où elles ont été ouvrées. Ces deux monnaies appartiennent à deux groupes d'émission, l'une du dauphin, l'autre du roi Charles VII, lequel ayant fui Paris dans les tristes circonstances que l'on sait, fut obligé de recourir, pour battre monnaie, aux ateliers temporaires.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'étude très technique de ces florettes, leur adaptation au type figuré dans l'ordonnance du 29 sep-

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

Elle quitta la salle à manger et, en passant, jeta un coup d'œil triomphant à Lazare et à son oncle. A travers la porte refermée derrière elle elle put entendre ce dernier s'écrier en riant à gorge déployée :

— Mon brave Lazare, je crois, ma parole, qu'on m'a changé ma pupille. Quel petit démon ! Je ne la connaissais pas sous ce nouvel aspect. As-tu vu comme elle a lancé son assiette à terre ? Ça m'a rappelé mon jeune temps, lorsque je faisais de même avec ma soupe. Ah ! ah ! ah ! et de quel air elle a déposé sa serviette sans réclamer son dessert ! Voilà ce que j'appelle montrer du caractère ; au moins elle a du sang dans les veines et ainsi ne ressemble plus à son père, mon pauvre neveu, qui ne savait pas résister en face à qui que ce fût.

— C'est bon, pensa Gilberte en s'éloignant,

Lazare avait raison, c'est comme cela qu'il faut prendre mon oncle.

Et elle alla conter à Nora ses succès du jour.

Le surlendemain seulement, car elle ne voulait pas se transformer trop promptement, pour amener son oncle peu à peu à trouver drôle ses sottises, elle fit un nouvel acte d'indépendance : en attendant son entrée à la pension qui ne devait plus guère tarder, Gilberte recevait quelques leçons de son oncle, auquel le rôle d'instituteur ne plaisait qu'à demi.

Ce matin-là il appela sa nièce pour sa leçon de calcul ; Gilberte arriva boudeuse.

— Le calcul m'ennuie, dit-elle en s'asseyant à califourchon sur sa chaise.

— Tant pis, répondit Simiès. Asseyez-vous donc convenablement, Gilberte.

— Je suis très bien comme cela, répondit la petite sans changer d'attitude. Je n'aime pas l'arithmétique, répéta-t-elle.

— Ça m'est tout à fait égal, riposta Simiès.

— A vous, certainement, mon oncle, mais pas à moi. Si nous ne calculions pas, ce matin ?

— Tu es folle.

— Pas plus que bien d'autres.

— Ah ! ça, ma nièce, s'écria le vieil athée en se croisant les bras, est-ce que vous vous moquez de moi ?

— Et quand cela serait ? Vous avez dit l'autre jour à table qu'il faut rire de tout et n'agir qu'à sa guise, que c'est le seul moyen de mener une vie agréable.

Cette fois-là Simiès n'eut plus envie de plaisanter ; il leva la main pour frapper l'enfant, mais cette main retomba sans même avoir effleuré sa joue blanche : Gilberte se dressait devant lui, les yeux flamboyants et la lèvre dédaigneuse.

— Vous ne savez donc pas que c'est lâche à un homme de toucher une femme, mon oncle ? vous oseriez ?

Simiès stupéfié se rassit, contenant un immense accès d'hilarité.

— Sur ma foi ! elle aurait vingt ans qu'elle ne parlerait pas mieux, pensa-t-il. Cette petite commence à m'amuser, vraiment ; et puis, elle est trop jolie, il n'y a pas moyen de la gronder.

— Allons, dit-il tout haut, sois sage, fillette, et prends ton ardoise, je raccourcirai la leçon si tu es gentille.

Mais, enhardie par son succès, l'enfant ré-

sistait encore.

— Mon oncle, je vous le répète, le calcul m'excède. Vous dites que la vie est faite pour jouir, qu'il faut lui arracher le plus de satisfactions possibles... oui, ce sont bien vos propres paroles...

— Tu as trop de mémoire, enfant.

— On n'en a jamais trop, mon oncle.

— Et puis tu me parais aimer furieusement la philosophie.

— Oh ! oui, apprenez-moi cela ! s'écria Gilberte en boudissant.

Hélas ! elle ne savait ce qu'elle demandait à cet homme sans foi, déjà trop disposé à remplir sa petite âme de sophismes mauvais, de principes religieux !

— La petite rusée ! se disait Simiès en considérant cet adorable visage pur et ouvert, je ne la croyais pas si spirituelle : diable ! elle comprend et entend tout, il faudra désormais que je veille sur mes paroles, autrement elle me battra avec mes propres armes.

— Un peu vite, Gilberte, ajouta-t-il essayant de prendre un ton sévère, pas tant de raisonnements ; écrivez : problème 77.

Gilberte saisit sa plume à contre-cœur, et barbouillant quelques numéros :

tembre 1426, dans celle du 27 mars 1427, les 8 émissions qui en ont été faites, les comparaisons fournies par le poids et l'alloy. Restait une difficulté relative au lieu d'émission. L'S, marque initiale ou différent des monnaies, peut s'appliquer à Sens ou à Saumur, toutes deux pourvues d'ateliers temporaires. Elles ne viennent pas de Sens, puisque Sens est aux mains des Anglais du 4 juin 1420 jusqu'en août 1429. Entre ces deux époques, les monnaies à l'S ont été frappées à Saumur, dont l'atelier a fonctionné de 1421 à 1427.

X...

Le sculpteur Desbois

Nous avons parlé ici de l'admirable statue de la *Misère*, que le sculpteur Desbois, notre compatriote, avait envoyée au Salon du Champ de Mars; nos lecteurs se rappellent l'impression de profonde et philosophique horreur qu'excitait la vue de ce corps las et flasque, et l'effroi qui naissait de ce visage décharné dont les yeux caves projetaient des regards allamés par la faim et la fièvre. Jamais peut-être n'avaient été exprimées avec un art aussi douloureux et impitoyable les tares dont les souffrances et les maladies souillent la majesté du corps humain.

Nous apprenons aujourd'hui que M. le directeur des Beaux-Arts vient de commander à l'artiste l'exécution en bois de la *Misère*. Grâce à cette admirable substance où, parmi les fibres et les veines, les souplesses et les colorations peuvent se multiplier, se nuancer à l'infini, Desbois, avec son métier si sûr, fera prendre à son allégorie encore plus d'intense grandeur. Et peut-être, grâce à lui, le culte de cette matière, si injustement délaissée par nos artistes contemporains, fleurira-t-il chez nous.

Il faut féliciter l'artiste. Il faut aussi féliciter très chaleureusement le directeur des Beaux-Arts pour cette commande qui honore grandement son initiative et son sens artistique.

AVIS AUX RETRAITÉS

L'œuvre d'assistance par le travail, le « Loyal-Office », procure gratuitement une occupation honorable et lucrative, dans le lieu même de leur résidence, aux anciens militaires de tous grades et aux fonctionnaires civils retraités. Le Comité protecteur de l'œuvre est composé d'officiers généraux et d'officiers supérieurs en retraite, notamment plusieurs anciens chefs de légion de gendarmerie. Par leurs encourageantes approbations et l'appui de leur puissant patronage, les anciens chefs de l'armée témoignent du vif intérêt qu'ils portent à une œuvre destinée à venir en aide aux vieux serviteurs du pays qui recherchent des emplois pour améliorer leur condition d'existence.

Les emplois dont dispose le « Loyal-Office » sont toujours en rapport avec l'activité et la

capacité des candidats. Des références sérieuses sont exigées.

Pour renseignements, s'adresser à M. le commandant F. Lafont, O *, directeur de l'Administration du « Loyal-Office », 26, chemin des Chartreux, à Marseille.

Pour le département de Maine-et-Loire, écrire à M. le commandant Léon Dieu, à Angers.

Les monnaies italiennes

Une dépêche du ministre des Finances autorise les caisses publiques à recevoir, jusqu'au 10 août prochain, les monnaies italiennes divisionnaires, du millésime 1863 et années postérieures.

La condition est que l'effigie et le millésime soient bien lisibles.

VIIERS

On nous écrit de Vihiers :

« Notre compatriote, M. Piau, a le droit d'être fier de ses enfants. Samedi dernier, il recevait, de son fils aîné, Jules Piau, étudiant en pharmacie à Bordeaux, une lettre informant l'heureux père que le fils venait d'être reçu pharmacien de 1^{re} classe.

» M. Jules Piau, ancien élève du Lycée et de l'Ecole de pharmacie d'Angers, a toujours obtenu, pour les examens, la mention « très bien ».

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

Trop de zèle

Dans la soirée de dimanche dernier, une femme Courvoisier, de Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, se présentait à la gendarmerie de Saumur et annonçait que son fils (de premier lit) Poulinet, carrier, venait d'être frappé d'un pavé à la tête par son collègue Mercier. La brave femme n'avait que le temps de quérir un médecin. Son garçon, vu son piteux état, aurait probablement succombé avant la rentrée de la mère.

Les gendarmes sautèrent sur leurs chevaux et rencontrèrent, près de Bagneux, Mercier qu'ils invitèrent à les accompagner et qui les suivit sans difficulté. Avant d'arriver à Terrefort, ils trouvèrent Poulinet se promenant tranquillement dans un chemin; et celui-ci s'empressa de déclarer, avec une noble franchise, « que sa mère ferait bien mieux de s'occuper de ses propres affaires que de déranger la gendarmerie. »

L'affaire se réduit à ceci: Poulinet et Mercier, ayant bu ensemble un coup copieux, se disputèrent finalement. On se cogna ensuite et Poulinet tomba sur le sol assez rudement pour rester un instant étourdi. De là l'émoi de la mère Courvoisier.

Trop de zèle, la maman! il pourrait cuire de « monter de pareils bateaux » à la gendarmerie.

après dîner quand vous recevez vos amis, et vous me faites prendre mes repas dans ma chambre quand vous causez de choses que vous ne voulez pas que j'entende.

— Comment a-t-elle pu deviner cela? pensa Simiès qui n'en revenait pas. Cette enfant a le diable au corps, mais, ma foi! elle m'amuse.

— Ça vous ennuie de me donner des leçons, poursuivait la fillette avec son imperturbable sang-froid, et je le comprends, ça n'est pas non plus drôle d'en recevoir; mais qui vous empêche de me chercher une institutrice pour vous remplacer?

— Elle a réponse à tout, se dit le vieillard. Et de fait, elle a raison.

— Vous me répétez sans cesse que vous voulez plus tard me voir jeune fille accomplie et femme du monde dans toute l'acception du mot. Comment le deviendrais-je si vous me mettez en cage?

— C'est parbleu vrai.

— Ensuite, je suis jolie...

— Vous êtes jolie? Voyez-vous ça! s'écria Simiès pouffant de rire. D'abord, qui vous l'a dit?

— Tout le monde; et la glace, donc? riposta Giberte très crânement.

Courses du Pédale-Club angevin

Dimanche matin ont eu lieu les courses du P.-C. A.

Pour le championnat de vitesse à 6 heures 1/2, il y avait huit coureurs; distance 5 kilomètres, d'Angers aux Ponts-de-Cé.

1. Cointreau, 12'30"; 2. Walter, 12'32"; 3. Xuodel, 12'34"; 4. Parenteau, 12'36".

Une heure après, pour la course de fond (Angers-Saumur-Villebernier, aller et retour), 100 kilomètres, il n'y a eu que sept concurrents.

1. Cointreau, en 3 h. 53; 2. Walter, en 3 heures 53'30"; 3. Crosnier.

Le bureau du Club, MM. Chadeau, Dapic, Guglielmini, Schuster, Charron, était au départ et à l'arrivée à Angers.

M. Morel avait été faire le contrôle de Saumur, auquel M. Couraleau, de l'A. V. S., prêta aimablement aussi son concours.

Une marche patriotique

Les chefs de musique militaire vont mettre incessamment à l'étude une marche patriotique dédiée à Jeanne d'Arc; elle est extraite d'une partition écrite par M. Widor; l'orchestration complète de ce morceau a été envoyée à chaque régiment par le ministre de la guerre.

Société artistique et littéraire de l'Ouest

La Société artistique et littéraire de l'Ouest, fondée, il y a cinq ans, dans le but de créer un trait d'union entre les artistes et les littérateurs originaires des anciennes provinces de Bretagne, Poitou, Maine et l'Anjou, ou bien habitant les départements qu'elles ont formés, vient de décider d'ouvrir ses rangs aux Charentais, qui bénéficieront désormais des nombreux avantages attachés aux expositions, concours et autres manifestations artistiques organisées par la Société.

Le président actuel est M. Léo Lucas, sous-directeur honoraire au ministère de l'intérieur, 6, rue de Courcelles, à Paris.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 juillet. — Alexandre Olivier, place de l'Hôtel-de-Ville, 8.

Le 29. — André-Alexis Doineau, rue de Fenet, 57.

MARIAGES

Le 30 juillet. — Jules Hublot, menuisier, a épousé Alexandrine-Marie Rupaud, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 28 juillet. — Samuel Marche, comptable, 26 ans, époux de Angèle-Pauline Marjolef, rue du Marché-Noir, 23.

Le 30. — Victor-Pierre-Honoré Billy, cordonnier, 57 ans 1/2, époux de Prudence-Zéline Félix, rue Saint-Nicolas, 3; — Victor-

— Peut-être avez-vous mauvais goût; une petite fille ne doit pas savoir si elle est jolie.

— Cependant, mon oncle, le jour de mon arrivée chez vous, vous m'avez dit que toute femme doit être vaniteuse.

— Mais qu'est-ce que vous deviendrez plus tard, alors, si vous en êtes là aujourd'hui?

— Je ne sais pas, répondit Giberte avec indifférence.

— Comme je vais amuser les amis ce soir chez Bignon en leur racontant cela! pensait le vieil athée. C'est qu'elle est à croquer, cette petite; c'est un vrai bijou, et, ma foi! elle a raison, ce serait dommage si la pension me la rendait gauche et guindée. Enfin, nous réfléchissons.

Et pour clore cet entretien qui devait être une leçon de calcul, Simiès raconta une histoire à la fillette qui préférait infiniment cela aux problèmes annoncés.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 29 Juillet 1894

Versements de 79 déposants (20 nouveaux) 26,490 fr. 78

Remboursements, 30,014 fr. 47

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Ferdinand Ingrand, employé, 40 ans 1/2, époux de Louise-Joséphine Chapin, à l'Hôpital.

Bulletin Météorologique du 31 Juillet

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 17°
Midi,	764 m/m	au-dessus 24°
Haussé,	1 m/m	
Baisse,	m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 15°

COURSES DE LONGUÉ

HIPPODROME D'AVOIR

Dimanche 12 août 1894

Courses au trot monté (rattachées au Comice agricole)

A 1 h. 1/2: *Prix du Département*, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. — Entrée 10 fr. — Distance, 2,000 mètres environ (deux tours de piste). — 470 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

A 2 heures: *Grand prix du Comité spécial*, pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur, et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. — Entrée 15 fr. — Distance, 3,000 mètres environ (trois tours). — 200 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième; le quatrième retire son entrée.

A 2 h. 1/2: *Prix des Eleveurs*, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée 20 fr. — Distance, 3,000 mètres environ (trois tours). — 300 fr. au premier; 150 fr. au second.

Pour les courses au trot: engagements jusqu'au jeudi 9 août, à 3 heures du soir, à la Mairie de Longué.

Nota. — Les prix des courses au trot ne seront distribués que le jour du Comice agricole (9 septembre).

Courses au galop

A 3 heures: *Prix d'Encouragement* (course plate), 300 fr., offerts par la Société des courses de Longué, pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et Saumur. — Les entrées au second. — Distance, 2,000 mètres environ.

Engagements chez M. Cailleau, trésorier des courses de Longué, jusqu'au jeudi 9 août, à 3 heures.

A 3 h. 1/2: *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase militaire 1^{re} série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr. au premier, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course. — Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements au Grand-Cercle, à Saumur, jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

A 4 heures: *Prix des Sociétaires* (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders), 1,400 fr., offerts, savoir: 100 fr. par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 4,000 fr. par la Société des courses de Longué; 900 fr. au premier, 200 fr. au second, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 fr. — Entrée 25 fr. — Distance, 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi, chez M. Guillemot, 4, rue Castiglione, Paris.

A 4 h. 1/2: *Prix de la Ville de Longué* (steeple-chase militaire, 3^e série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. — Distance, 1,800 mètres.

Engagements au Grand-Cercle, à Saumur, jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

MARCHÉS

CHOLET, 28 juillet

Froment, première qualité, l'hect., 15 fr. — Avoine, 11 fr. — Pain, les 6 kil., 4 60. — Pommes de terre, l'hectolitre, 7 fr. — Haricots, 27 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 20. — Œufs, la douzaine, 75. — Bœuf, le kilog., 4 50. — Veau, 4 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 4 70. — Foin, les 100 kilos, 5 fr. — Paille, 4 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

— Vous n'êtes pas logique avec vous-même, mon oncle, dit-elle, répétant une phrase qu'elle avait entendu dire peu auparavant.

— Dis donc, Gilberte, fit M. Simiès en la regardant à travers son binocle, crois-tu que, en pension, on te permettra de bavarder comme cela au milieu des leçons?

— D'abord, qu'irais-je faire en pension?

— Comment, mademoiselle, ce que vous irez y faire? Ce qu'y font vos pareilles, qui sont punies quand elles ne travaillent pas et récompensées lorsque c'est le contraire.

— Je ne veux pas aller en pension. Je me sauverai si vous m'y envoyez.

— Pourquoi?

— La pension c'est une vilaine maison sans air ni lumière ni soleil, où les jeunes filles se disputent en récréation, où les grandes font des méchancelés aux petites. J'aime mieux rester ici.

Simiès se croisa les bras:

— Vous aimez mieux, c'est possible, mais moi pas.

— C'est bien sûr, mon oncle, puisque vous ne m'enfermeriez là-bas que pour vous débarasser de moi. Cependant je ne vous gêne pas beaucoup, vous m'envoyez coucher aussitôt

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
TRAINS de PLAISIR

**EXCURSION
AUX SABLES-D'OLONNE**

Les gares ci-dessous délivreront des billets d'aller et retour pour les Sables-d'Olonne, valables pour le train de plaisir du samedi 4 août 1894.

Le retour aura lieu le lundi 6 août 1894, à 10 h. soir.

Les voyageurs pourront quitter les Sables, soit par le train ci-dessus, soit par le train 356-358-88 du 7, du 8 ou du 9 août, partant des Sables à 7 h. 30 matin.

Prix (aller et retour). — De Saumur-Orléans, Saumur-Etat, Chacé-Varrains et Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg: 2^e classe, 9 fr.; 3^e classe, 7 fr. De Montreuil-Bellay, 2^e classe, 8 fr.; 3^e classe, 6 fr.

Départ de Saumur-Orléans, le dimanche 5 août, à 3 h. 47 du matin, train spécial.

De Saumur-Etat, le samedi 4 août, à 8 h. 32 soir, train n° 71.

De Chacé-Varrains, le samedi 4 août, à 8 h. 49 soir, train n° 89.

De Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, le samedi 4 août, à 8 h. 56 soir, train n° 89.

De Montreuil, le dimanche 5 août, à 4 h. 13 matin, train spécial.

Arrivée aux Sables, le dimanche 5 août, vers 10 h. 34 du matin.

Conditions. — Aux stations de départ ci-dessus, la délivrance des billets commencera le 27 juillet. L'administration ne pouvant disposer que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 3 août, à 8 h. du soir.

Ces billets doivent être utilisés à l'aller et au retour par la même personne; ils ne sont valables que pour les points de départ et de destination qu'ils indiquent et ne peuvent servir à l'aller que pour les trains ci-dessus désignés. Au retour, les voyageurs auront la faculté de revenir à leur point de départ, soit par le train de plaisir ci-dessus, soit par le train 356-358-88 des 7, 8 et 9 août partant des Sables à 7 h. 30 du matin.

Dans le cas où un voyageur descendrait, soit à l'aller, soit au retour, à un point situé, soit en deça, soit au delà du point de destination indiqué par son billet, le coupon qu'il représenterait serait nul et sans valeur et il aurait à payer le prix intégral de la place par lui occupée, depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée.

Tout voyageur qui ne pourra présenter son billet à l'arrivée devra payer le prix de sa place d'après le tarif général.

Enfants. — Il n'est fait en faveur des enfants aucune réduction sur les prix ci-dessus.

Bagages. — Les voyageurs du train de plaisir n'auront droit à aucun bagage autre que ceux qu'ils pourront conserver avec eux sans gêner les voyageurs.

EXCURSION à ROYAN

Les gares ci-dessous délivreront des billets d'aller et retour pour Royan, valables pour le train de plaisir du samedi 4 août 1894.

Le retour de Royan aura lieu le 6 août 1894, à 9 h. 30 du soir.

Les voyageurs pourront quitter Royan, soit par le train de plaisir, soit par le train n° 508 du 7, du 8 ou du 9 août, partant de Royan à 8 h. 40 du matin.

Prix (aller et retour) de Saumur-Orléans et Saumur-Etat: 2^e classe, 12 fr. 50; 3^e classe, 9 fr.

De Chacé-Varrains et Montreuil-Bellay: 2^e classe, 12 fr.; 3^e classe, 8 fr. 50.

Départ de Saumur-Orléans, le dimanche 5 août, à 3 h. 47 matin, train spécial.

De Chacé-Varrains, le samedi 4 août, à 8 h. 49 soir, train 89.

De Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, le samedi 4 août, à 8 h. 56, train n° 89.

De Montreuil-Bellay, le dimanche 5 août, à 4 h. 13 matin, train spécial.

Mêmes conditions que ci-dessus pour l'époque de la délivrance des billets, et les observations concernant les voyageurs, les enfants et les bagages.

Au retour, les voyageurs auront la faculté de revenir à leur point de départ, soit par le train de plaisir sus-indiqué, soit par le train 508, des 7, 8 et 9 août, partant de Royan à 8 h. 40 du matin.

MARCHÉS

BEAUFORT, 25 juillet

Froment, double-lécal., 3 fr. — Seigle, 2 40. — Avoine, 2 50. — Pommes de terre, 4 25. — Foin, la charretée, 50 fr. — Paille, 50 fr. — Farines, 27 fr. — Beurre (le 1/2 kil.), 4 fr. — Poulets (la couple), 5 50. — Oies, 9 fr. — Canards, 4 50. — Œufs (la douz.), 0 80. — Vin rouge, la barrique, 50 fr. — Vin blanc, 110 fr.

Marché de Saumur du Samedi 28 Juillet

Froment-commerce, l'hectolitre	14 50	Beuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	14 25	Mouton	2 40
Méteil	11 65	Pore	2 —
Seigle	9 05	Poulets la couple	3 75
Orge	9 35	Dindonneaux	3 —
Avoine	7 —	Canards	4 —
Sarrasin	11 —	Oies	9 —
Haricots blancs	32 —	Beurre le kilog.	2 —
Haricots rouges	32 —	Œufs la douzaine	95 —
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	—	780 kilog.	50 —
Châtaignes	—	Luzerne	50 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	40 —
Son	13 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique,	14 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	43 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0f. 28	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0f. 28	—	Charbon de terre	4 —

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE
A L'AMIABLE**

Une Propriété

de Rapport et d'Agrément

Nommée COURBETTE

Commune d'Allonnes

Comprenant: Maison de maître avec jardin et dépendances diverses et deux fermes.

Réserves en bois taillis, sapinières, châtaigneraies.

Bélier hydraulique et canalisation souterraine distribuant l'eau dans toute la propriété.

Contenance: 75 hectares 70 ares.

Chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, géomètre-expert à Saumur, rue Pavée, 4.

Etude de M^e E. MILSONNEAU, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A CÉDER

Par suite de décès

Très bon Hôtel

Au bourg de Brain.

Pressé. — Occasion à saisir.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MILSONNEAU.

Etude de M^e CHAUMET, notaire à Vihiers.

**A VENDRE
A L'AMIABLE**

Ensemble ou séparément, au gré des amateurs:

1^o UN FONDS DE COMMERCE DE POTERIE, sis à Vihiers, avec tout le matériel et les ustensiles et les marchandises en dépendant;

2^o Divers BATIMENTS d'habitation et d'exploitation, sis au même lieu, servant à l'exploitation de ce fonds de commerce et un beau jardin en dépendant.

S'adresser, pour traiter, à M^e CHAUMET, notaire à Vihiers.

**A VENDRE
Vieux Journaux**

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc., ainsi que les Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présente à l'Académie de Médecine un avantage pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. Lenormand, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôp. militaires à MELUN (S.-et-M.)
Consultations gratuites par correspondance.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25
Assortiment complet. 1/2 — 4 40
ABSINTHE PERNOD. le litre 4 »
AMER PICON. — 2 75
RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS (reception tous les jours)

CANTALOUPS, Abricots, Prunes Reine-Claude, Pêches, Amandes vertes, Concombres, Aubergines, etc.

Eau-de-vie blanche pour fruits depuis 1 fr. 50.

Beaux Raisins Chasselas très mûrs, le 1/2 kil. 0f. 90

Saumur, imprimerie Paul Godet.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN p^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES p^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Armagnac, 50 — 2.00 —
Montpellier, 45 — 1.75 —
Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)